
Éclairage

Quarante ans d'évolutions de la société française



La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015

Marc Collet et Émilie Pénicaud*

Depuis la fin des années 1970, la mobilité sociale des hommes âgés de 35 à 59 ans est restée globalement stable : en 2015 comme en 1977, près des deux tiers d'entre eux appartiennent à une autre catégorie socioprofessionnelle que celle de leur père. Celle des femmes de 35 à 59 ans a progressé de 12 points par rapport à leur mère (71 % en 2015) et de 6 points par rapport à leur père (70 %). Ces mobilités sociales sont de moins en moins liées à l'évolution de la structure des emplois entre générations.

Depuis 40 ans, pour les hommes comparés à leur père, les mouvements ascendants sont plus fréquents que les mouvements descendants. Par rapport à leur mère, les femmes restent beaucoup plus nombreuses à connaître une ascension sociale plutôt qu'un déclassement. En revanche, par rapport à leur père, les trajectoires des femmes sont toujours un peu plus souvent descendantes qu'ascendantes.

La reproduction sociale chez les hommes reste forte parmi les cadres et les employés et ouvriers qualifiés, tandis que celle des femmes reste prononcée parmi les salariées les moins qualifiées.

Entre 1977 et 2015, la mobilité des hommes salariés a évolué plus favorablement en bas de l'échelle sociale ; plus haut, les forts déclassements sont devenus moins marginaux.

Les femmes ont connu une forte croissance des ascensions sociales et un recul des déclassements pour toutes les catégories salariées. Les trajectoires intergénérationnelles des femmes salariées se sont ainsi fortement rapprochées de celles des hommes. Les évolutions ont été du même ordre lorsqu'elles sont comparées à leur père, mais les inégalités sociales de genre dans l'accès aux catégories les plus qualifiées demeurent fortes en 2015.

La transmission des inégalités sociales s'est nettement réduite jusqu'en 1993, mais a tendance à stagner depuis. En 2015, les inégalités d'accès à la catégorie des cadres restent encore fortes, tandis que les chances relatives de devenir artisans et commerçants sont devenues de plus en plus proches entre les différentes catégories de salariés. Les origines sociales des salariés les plus qualifiés, femmes ou hommes, demeurent très diversifiées. Au contraire, en bas de l'échelle sociale, près d'une employée ou ouvrière non qualifiée sur deux est originaire du même milieu social depuis 1977.

La transmission des inégalités sociales entre les générations des parents et celles des enfants peut être abordée sous plusieurs angles : le revenu, le patrimoine, le statut social, le niveau d'éducation, etc. Dans cet éclairage, les inégalités sont approchées selon l'angle de la **mobilité sociale**, mesurée en comparant la catégorie socioprofessionnelle des individus à celle de leurs parents autour des mêmes âges.

Cet éclairage vise à répondre à plusieurs grandes questions. Depuis 40 ans en France, la mobilité sociale des femmes et des hommes a-t-elle progressé ou est-elle en recul ? Ces évolutions diffèrent-elles selon leur origine sociale ? Les inégalités de genre dans l'accès aux positions sociales se sont-elles réduites depuis la fin des années 1970 ? Enfin, comment les chances d'accéder aux différentes catégories socioprofessionnelles selon l'origine sociale ont-elles évolué ?

* Marc Collet, Émilie Pénicaud (Insee).

La mobilité sociale est mesurée pour les Français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans et résidant en métropole, à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) entre 1977 et 2014-2015 (*encadré 1*). L'analyse porte sur les hommes comme sur les femmes, celles-ci étant comparées à la fois à leur mère et à leur père (*encadré 2*). La mobilité est analysée entre six groupes sociaux, élaborés à partir des catégories socioprofessionnelles : deux groupes d'indépendants (agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise) et quatre groupes de salariés¹ (cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés et ouvriers qualifiés ; employés et ouvriers non qualifiés).

Encadré 1

Source, champ, méthode

L'enquête Formation et qualification professionnelle

L'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) est l'une des principales sources d'information sur la mobilité sociale, la mobilité professionnelle, les relations entre la formation initiale et professionnelle, l'emploi et les salaires. Depuis 1964, elle est réalisée de manière apériodique. Les données utilisées dans cet éclairage proviennent des éditions 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015 (environ 39 000 répondants en 1977, 1985 et 2003, environ 18 000 en 1993 et 27 000 en 2014-2015). La reprise à l'identique de questions d'une édition à l'autre permet des comparaisons temporelles sur les différents thèmes abordés par l'enquête.

Champ

Le champ de l'éclairage est restreint aux femmes et hommes français résidant en France métropolitaine, actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête. Aucune mobilité sociale ne peut être observée si l'enquêté ou le parent auquel il est comparé n'a jamais travaillé : la personne est alors exclue du champ d'analyse. Le choix de se restreindre aux 35-59 ans relève quant à lui de la conjonction de deux éléments. En premier lieu, la très grande majorité des parents avaient également entre 35 et 59 ans à la fin des études de leur enfant, date à laquelle leur situation professionnelle est collectée, ce qui permet de les comparer à âges égaux. En second lieu, la catégorie socioprofessionnelle dont relèvent les personnes devient nettement plus stable à partir de 35 ans.

Catégories socioprofessionnelles

La mobilité sociale des femmes et des hommes est appréhendée en observant les trajectoires intergénérationnelles, c'est-à-dire en comparant

leur catégorie socioprofessionnelle à celle de leur parent. Il y a mobilité sociale lorsque l'enquêté et son parent relèvent de catégories socioprofessionnelles différentes.

La catégorie socioprofessionnelle de la personne enquêtée correspond à celle de son emploi principal au moment de l'enquête ou à celle de son dernier emploi si elle ne travaille pas à cette date. La catégorie socioprofessionnelle du parent se réfère à l'emploi principal qu'il occupait à la fin des études de l'enquêté ou, à défaut, au dernier emploi occupé.

Cet éclairage s'appuie sur une nomenclature des catégories socioprofessionnelles légèrement remaniée. Les catégories suivantes sont retenues :

- les agriculteurs exploitants ;
- les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ;
- les cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- les professions intermédiaires ;
- les employés et ouvriers qualifiés ;
- les employés et ouvriers non qualifiés.

En particulier, les employés et ouvriers qualifiés sont distingués des employés et ouvriers non qualifiés à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ; les regroupements effectués reprennent ceux proposés par Amossé et Chardon [2006] et Razafindranovona [2017].

Cette nomenclature permet de hiérarchiser les catégories socioprofessionnelles salariées et ainsi de mieux appréhender la mobilité sociale. En contrepartie, les résultats de cet éclairage ne sont pas directement comparables à ceux des publications relatives à la mobilité sociale entre 1977 et 2003 s'appuyant sur les enquêtes Formation et qualification professionnelle. Celles-ci utilisent la nomenclature « traditionnelle » des professions et catégories socioprofessionnelles.

1. Les groupes de salariés, désignés comme tels par simplification, incluent également quelques indépendants, notamment des professions libérales.

Mesurer la mobilité sociale des femmes

Pendant très longtemps, les études sur la mobilité sociale n'ont porté que sur les hommes, tant en France [Thélot, 1982] qu'à l'étranger [Goldthorpe, 1983]. La position sociale des femmes était approchée par la catégorie socio-professionnelle de leur conjoint et leur mobilité alors mesurée par comparaison à celle de leur père. Ces analyses ont parfois été prolongées par le niveau de diplôme et la situation professionnelle des femmes, mais davantage en termes d'homogamie ou d'hétérogamie de leur couple.

La mobilité sociale des femmes est ici analysée d'un point de vue professionnel au même titre que celle des hommes, car leur place sur le marché du travail s'est transformée au cours des quarante dernières années. Les femmes ont progressivement acquis une indépendance économique et sociale, ce qui a influé lentement sur leur place dans la famille et dans la société. Les ruptures conjugales se sont accrues, et ce, dans un contexte plus large d'individuation des rapports sociaux.

La très grande majorité des femmes sont donc concernées par la mobilité sociale ici étudiée : en 1977, 86 % des Françaises âgées de 35 à 59 ans et résidant en métropole travaillaient ou avaient travaillé, 96 % en 1993 et 98 % en 2015, et pouvaient donc être situées dans une catégorie socio-professionnelle.

Si la mixité professionnelle a progressé, les inégalités de genre dans les catégories d'emplois

occupés demeurent toutefois un enjeu social important. La mobilité sociale des femmes est donc mesurée selon deux approches complémentaires : en comparant leur catégorie socio-professionnelle à celle de leur mère d'une part et à celle de leur père d'autre part. Quelle que soit l'année d'enquête, 95 % d'entre elles peuvent être comparées à leur père, soit un taux équivalent à celui des hommes. En revanche, les femmes des générations plus anciennes ayant moins souvent travaillé, la comparaison à leur mère n'est possible que sur un champ plus limité, et ce d'autant plus que l'on remonte dans le temps : 61 % d'entre elles en 1977, 64 % en 1993 et 76 % en 2015.

La principale problématique de l'analyse des mobilités sociales des femmes est donc relative aux différences de champ selon qu'on les compare à leur mère ou à leur père. Les filles dont la mère n'a jamais travaillé, et qui sont donc exclues du champ de la mobilité sociale par rapport à elle, ont un profil socioprofessionnel assez similaire à celles dont la mère a exercé un emploi. Les tables de mobilité sociale des femmes entre 1977 et 2015 (ainsi que celles des hommes) seraient ainsi très semblables si le champ des actifs ou anciens actifs occupés était restreint à ceux dont les deux parents ont exercé une profession. Les choix méthodologiques n'affectent donc pas les grands résultats, tendances et analyses présentés dans cet éclairage.

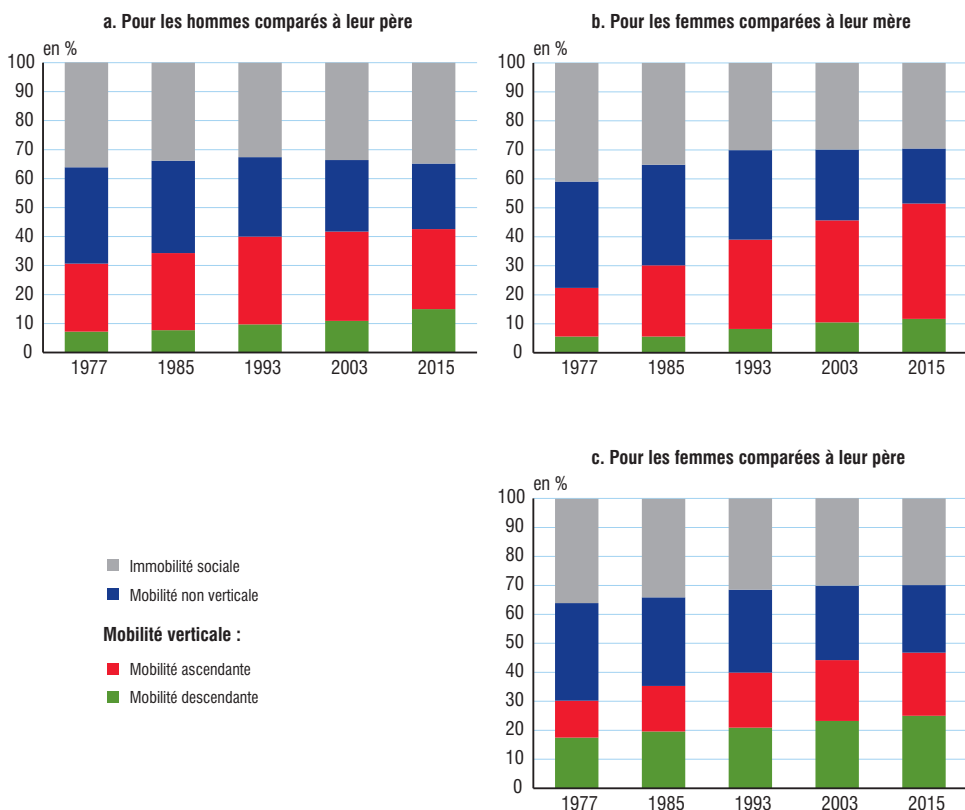
De 1977 à 2015, la mobilité sociale des hommes est restée quasi stable, celle des femmes a progressé

Durant les quatre dernières décennies, la mobilité sociale des hommes par rapport à leur père est restée globalement stable. En légère hausse entre 1977 et 1993 (+ 3 points, de 64 % à 67 %), le taux de mobilité sociale intergénérationnelle des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés, a ensuite diminué de manière modérée (- 2 points) pour revenir à un niveau très proche de 1977 : en 2015, 65 % des hommes relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle leur père (*figure 1a*).

En 40 ans, la mobilité sociale des femmes par rapport à leur mère a, elle, progressé. Malgré un ralentissement à partir de 1993, le taux de mobilité sociale féminine n'a cessé de croître depuis la fin des années 1970. En 2015, 71 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives occupées ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle leur mère encore en emploi ou l'ayant été ; c'est 12 points de plus qu'en 1977 (*figure 1b*). Ce taux de mobilité sociale intergénérationnelle féminine dépasse ainsi de 6 points le taux masculin en 2015, alors qu'il lui était inférieur de 5 points 40 ans plus tôt.

Comparer la position sociale des femmes à celle de leur père permet de compléter l'analyse de l'évolution de la mobilité sociale des femmes durant les quatre dernières décennies, bien

1. Décomposition de la mobilité sociale observée entre 1977 et 2015



Note : les évolutions et écarts qui sont commentés sont ceux obtenus à partir des chiffres arrondis sans décimale.

Lecture : en 2015, 65 % des hommes relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père : 23 % ont connu une mobilité non verticale, 28 % une mobilité ascendante et 15 % une mobilité descendante.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

que les différences existant entre les structures d'emploi féminines et masculines rendent cette approche plus complexe [Merllié, 2019]. Par rapport à leur père, le taux de mobilité sociale des femmes a également crû, mais plus modérément : en progression de 6 points depuis 1977, il atteint 70 % en 2015, soit un niveau équivalent au taux de mobilité des femmes comparées à leur mère (figure 1c).

La mobilité sociale des femmes et celle des hommes sont de moins en moins liées à l'évolution intergénérationnelle de la structure des emplois

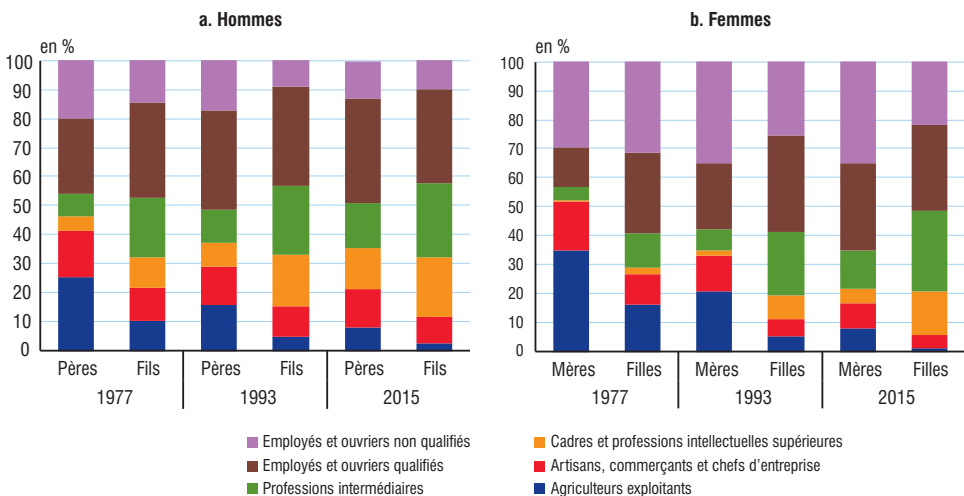
Une partie de la mobilité sociale des femmes et des hommes est directement liée à l'évolution de la structure des emplois. En effet, pour s'adapter aux évolutions de la structure du marché de l'emploi au cours du temps (certains emplois déclinent tandis que d'autres ne relevant pas de la même catégorie socioprofessionnelle se développent), une partie des femmes et des hommes actifs sont amenés à occuper une position sociale différente de celle de leurs parents et se retrouvent ainsi en situation de mobilité sociale.

De fait, depuis le milieu des années 1970, c'est-à-dire depuis la fin des Trente Glorieuses, de profonds changements ont marqué la société française : essor du salariat, poursuite du déclin de l'emploi agricole, recul de l'emploi industriel, tertiarisation de l'économie, développement de l'emploi qualifié [Marchand, 2010]. La structure des emplois occupés par les actifs a évolué en conséquence. En 40 ans, le nombre de travailleurs indépendants, et en particulier d'agriculteurs exploitants, au sein de la population active s'est fortement réduit : parmi les actifs occupés ou anciens actifs occupés, 10 % des hommes et 25 % de leurs pères étaient agriculteurs en 1977, contre respectivement 3 % et 8 % en 2015 (figure 2a). Au contraire, les emplois salariés les plus qualifiés se sont, eux, développés : par exemple, parmi les actifs occupés ou anciens actifs occupés, 11 % des hommes et 5 % de leurs pères étaient cadres en 1977, contre respectivement 20 % et 14 % en 2015.

Les modifications de la structure des emplois masculins sont essentiellement intervenues au sortir des Trente Glorieuses. Au cours des 40 dernières années, la structure des emplois des hommes et celle de leurs pères se sont progressivement rapprochées : par exemple, en 1977, parmi les actifs occupés ou anciens actifs occupés, 20 % des hommes exerçaient une profession intermédiaire, contre 8 % de leurs pères ; en 2015, respectivement 25 % et 16 % d'entre eux relèvent de cette catégorie socioprofessionnelle. Depuis la fin des années 1970, la mobilité sociale des hommes est donc de moins en moins liée à l'évolution de la structure des emplois entre leur génération et celle de leurs pères [Collet et Pénicaut, 2019].

Pour les femmes, les changements depuis la fin des Trente Glorieuses ont été de plus grande ampleur. En 40 ans, leur taux d'activité a fortement augmenté et, plus généralement, leur place sur le marché du travail s'est transformée (encadré 2). La structure des emplois occupés par des femmes a, elle aussi, évolué : par exemple, parmi les actives occupées ou anciennes actives occupées, 16 % des femmes et 35 % de leurs mères étaient agricultrices exploitantes en 1977, contre respectivement 1 % et 8 % en 2015 (figure 2b). Si, ces dernières années, un certain rapprochement s'est opéré entre la structure des emplois des femmes et celle de leurs aînées, il reste moins marqué que pour les hommes. Par exemple, en 1977, parmi les actives occupées ou anciennes actives occupées, 12 % des femmes entre 35 et 59 ans exerçaient une profession intermédiaire, contre 5 % de leurs mères aux mêmes âges ; en 2015, c'est le cas

2. Évolution de la structure des emplois selon le sexe entre 1977 et 2015



Lecture : en 2015, 3 % des hommes et 8 % de leurs pères sont agriculteurs exploitants ; en 1977, ils étaient respectivement 10 % et 25 % à exercer cette profession. Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête. Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1993 et 2014-2015.

de respectivement 27 % et 13 % d'entre elles, soit un écart qui reste du simple au double. Au final, en 40 ans, la part de la mobilité sociale féminine directement liée à l'évolution intergénérationnelle des emplois s'est réduite, mais plus modérément que pour les hommes [Collet et Pénicaud, 2019].

Pour les femmes comme pour les hommes, les mouvements ascendants et descendants sont plus fréquents qu'il y a 40 ans

Conséquence de la forte décroissance de l'emploi non salarié des années 1970-1980, la **mobilité non verticale** (entre catégories socioprofessionnelles non salariées et salariées, ou entre catégories non salariées) s'est fortement réduite depuis 40 ans pour les femmes comme pour les hommes. Corollairement, leur **mobilité verticale** (ascendante ou descendante) s'est renforcée : minoritaires en 1977, les mouvements entre catégories socioprofessionnelles salariées représentent en 2015 les deux tiers de la mobilité sociale observée des hommes et les trois quarts de celle des femmes comparées à leur mère.

La mobilité verticale masculine reste majoritairement une **mobilité ascendante**, même si cette prédominance se réduit depuis le début des années 2000. De 1977 à 2003, les hommes en ascension sociale étaient environ 3 fois plus nombreux que ceux dont la trajectoire a été descendante ; en 2015, ils ne sont plus que 1,8 fois plus nombreux (*figure 1a*). En effet, en hausse de plus en plus modérée de 1977 (23 %) à 2003 (31 %), le taux de mobilité ascendante des hommes a ensuite diminué (28 % en 2015). Le taux de **mobilité descendante** des hommes a, lui, été multiplié par 2 entre 1977 (7 %) et 2015 (15 %).

Depuis la fin des années 1970, les femmes occupent plus fréquemment une position sociale plus élevée que celle de leur aînée. En 2015, elles sont 3,4 fois plus nombreuses à avoir connu une mobilité ascendante que descendante par rapport à leur mère ; ce rapport est légèrement plus élevé qu'en 1977 (3,0) mais se réduit depuis 1985 (4,4) (*figure 1b*). La progression de la mobilité ascendante des femmes comparées à leur mère reste forte (25 % en 1985 et 40 % en 2015, contre 17 % en 1977), bien qu'elle se soit un peu ralentie à partir du milieu des années 1980 ; comme celui des hommes, leur taux de mobilité descendante a, lui, doublé en 40 ans (6 % en 1977 et en 1985, 12 % en 2015).

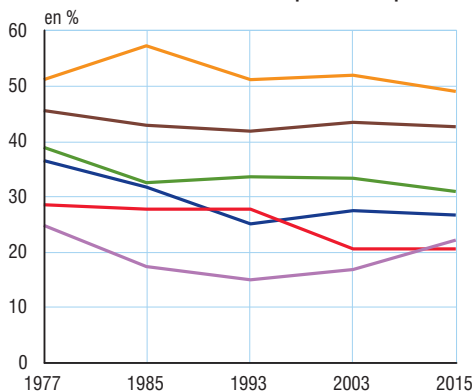
Comparées à leur père, les trajectoires des femmes sont toujours moins favorables que par rapport à leur mère (*figure 1c*). La prédominance des mouvements descendants s'atténue depuis 40 ans, mais très lentement : entre 1977 et 2015, la part de femmes en ascension sociale par rapport à leur père a crû de 9 points (22 % en 2015) ; dans le même temps, la part de femmes occupant une position sociale inférieure à celle de leur père, qui était déjà de 18 % en 1977, a augmenté de 7 points.

Les situations d'immobilité sociale des filles et fils d'indépendants se sont fortement réduites depuis 1977

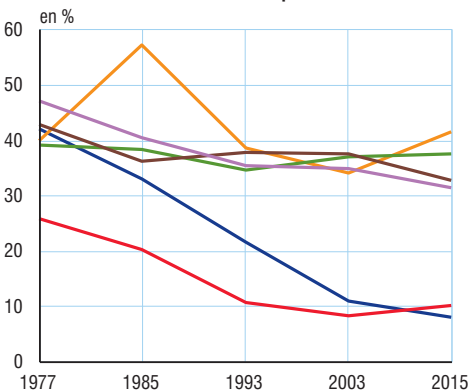
Avec le déclin des petits indépendants, les filles et fils d'agriculteurs exploitants ou d'artisans et commerçants sont de moins en moins nombreux à conserver le statut de leur parent. De 1977 à 2015, le taux d'**immobilité sociale** des fils d'agriculteurs exploitants a ainsi perdu 10 points, chutant à 27 % (*figure 3a*). Pour les femmes, la baisse est encore plus marquée : les filles d'agricultrices exploitantes sont 5 fois moins nombreuses à exercer elles-mêmes cette profession en 2015 (8 %) qu'en 1977 (42 %) (*figure 3b*) ; de même, les filles de père agriculteur sont seulement 7 % à être devenues agricultrices en 2015, contre 39 % en 1977 (*figure 3c*). En effet, en plus de la baisse du nombre d'exploitations, s'ajoute pour les femmes que, à partir des années 1980, l'emploi salarié dans l'agriculture s'est progressivement substitué à la main-d'œuvre familiale, alors essentiellement féminine [Pollet, 2014].

3. Évolution de l'immobilité sociale selon la catégorie socioprofessionnelle entre 1977 et 2015

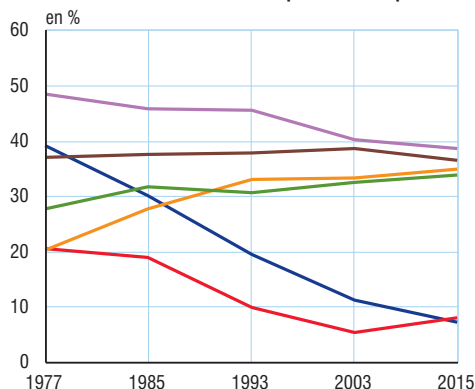
a. Pour les hommes comparés à leur père



b. Pour les femmes comparées à leur mère



c. Pour les femmes comparées à leur père



Note : les fortes variations entre 1977 et 1993 de l'immobilité sociale des filles des mères cadres sont à considérer avec précaution, dans la mesure où plus on remonte dans le temps et plus les effectifs de mères cadres sont faibles.

Lecture : en 2015, 49 % des hommes sont devenus cadres comme leur père, contre 51 % en 1977.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

La reproduction sociale parmi les artisans et commerçants s'est également réduite, mais dans une moindre mesure. En 40 ans, la proportion d'hommes relevant de cette catégorie socioprofessionnelle comme leur père a diminué de 8 points (21 % en 2015). De même, l'immobilité sociale des filles d'artisans et commerçantes s'est réduite de plus de moitié depuis 1977 (passant de 26 % à 10 %) ; c'est aussi le cas pour les filles de pères artisans et commerçants.

Pour les hommes, la reproduction sociale reste forte parmi les cadres comme parmi les employés et ouvriers qualifiés

Si la proportion d'hommes salariés en situation d'immobilité sociale par rapport à leur père atteint des niveaux très différents selon leur origine sociale, elle a assez peu évolué au cours

des quarante dernières années (*figure 3a*). Déjà forte à la fin des années 1970 [Dupays, 2006 ; Vallet, 2014], la reproduction sociale demeure très marquée parmi les cadres (qui, étant déjà au plus haut de l'échelle sociale, ne peuvent connaître une mobilité ascendante) : en 2015 comme en 1977, un fils de cadre sur deux est devenu cadre à son tour. Sur la même période, la reproduction sociale s'est également maintenue à un niveau élevé (autour de 43 %) parmi les employés et ouvriers qualifiés.

L'immobilité sociale est moins marquée pour les hommes dont le père exerçait une profession intermédiaire. En 2015, 31 % d'entre eux relèvent à leur tour de cette catégorie socio-professionnelle, une proportion qui a diminué en 40 ans, en particulier entre 1977 (39 %) et 1985 (33 %). Enfin, c'est pour les fils d'employés et ouvriers non qualifiés que la reproduction sociale est restée la plus faible depuis la fin des années 1970 : en baisse entre 1977 et 1993 (de 25 % à 15 %), le taux d'immobilité sociale des fils d'employés et ouvriers non qualifiés a ensuite progressé pour atteindre 22 % en 2015.

Devenir cadre comme ses parents est toujours moins fréquent pour les femmes que pour les hommes

L'immobilité sociale varie moins selon l'origine sociale pour les filles de salariées que pour les fils de salariés (*figure 3b*). En haut de l'échelle sociale, les taux féminins d'immobilité sont, en 2015, proches de leur niveau de 1977. Ainsi, après avoir un peu diminué entre la fin des années 1970 et le début des années 1990, la part de femmes exerçant une profession intermédiaire comme leur mère a ensuite légèrement augmenté pour atteindre 38 % en 2015, soit un niveau équivalent à celui de 1977. De même, en 2015, la part de femmes devenues cadres comme leur mère (42 %) est quasi identique à celle de 1977 (40 %). Cette part reste bien inférieure à celle des hommes comparés à leur père (environ 50 % de 1977 à 2015). Se maintenir au plus haut de l'échelle sociale est donc toujours moins fréquent pour les femmes que pour les hommes.

En bas de l'échelle sociale, en revanche, l'immobilité sociale des femmes comparées à leur mère a reculé : depuis 1977, elle s'est réduite de 10 points parmi les filles d'employées et ouvrières qualifiées (33 % en 2015) et de 16 points parmi les filles d'employées et ouvrières non qualifiées (31 %). Malgré ce recul, la reproduction sociale parmi les salariés les moins qualifiés reste toujours plus prononcée pour les femmes que pour les hommes.

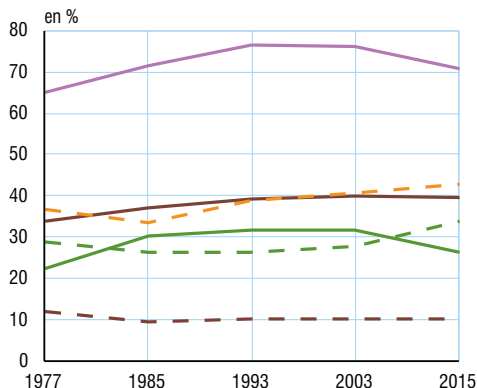
Comparées à leur père salarié, l'immobilité sociale des femmes atteignait en 1977 des niveaux très différents selon leur origine sociale. En particulier, les femmes se maintenaient d'autant plus rarement dans la même catégorie socioprofessionnelle que leur père salarié qu'il s'agissait d'une position élevée sur l'échelle sociale (*figure 3c*). Depuis, les taux d'immobilité sociale des filles de salariés selon la position sociale paternelle se sont rapprochés : en 2015, quelle que soit leur origine sociale, environ un tiers des femmes relèvent de la même catégorie salariée que leur père.

La mobilité des hommes a évolué d'autant plus favorablement qu'ils sont issus du bas de l'échelle sociale

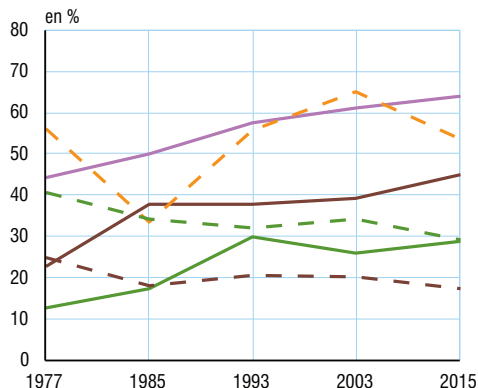
Le taux de mobilité ascendante des hommes a progressé entre 1977 et 2015, et ce quelle que soit leur origine sociale. Entre 1977 et 2015, il est ainsi passé de 23 % à 27 % pour les professions intermédiaires, de 34 % à 40 % pour les employés et ouvriers qualifiés et de 65 % à 71 % pour les non qualifiés (*figure 4a*). Cependant, si l'ascension sociale s'est accrue de façon continue jusqu'en 1993, elle a ensuite stagné et a même reculé depuis 2003. Ce recul est à mettre en relation avec le ralentissement du développement des emplois les plus qualifiés et des opportunités de progression sociale qu'ils pouvaient offrir.

4. Évolution des mobilités ascendantes et descendantes selon l'origine sociale entre 1977 et 2015

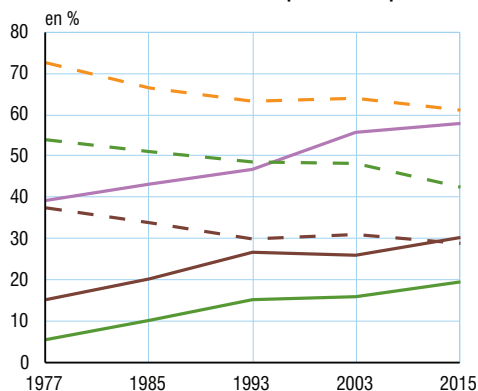
a. Pour les hommes comparés à leur père



b. Pour les femmes comparées à leur mère



c. Pour les femmes comparées à leur père



Mobilité ascendante

- De parent profession intermédiaire
- De parent employé ou ouvrier qualifié
- De parent employé ou ouvrier non qualifié

Mobilité descendante

- - De parent cadre
- - De parent profession intermédiaire
- - De parent employé ou ouvrier qualifié

Note : les fils de cadres étant initialement situés en haut de l'échelle sociale, ils ne peuvent connaître une mobilité ascendante (« effet plafond ») ; de même, les fils des employés et ouvriers non qualifiés ne sont pas concernés par une mobilité descendante (« effet plancher »). Les fortes variations entre 1977 et 1993 de la mobilité sociale descendante des filles des mères cadres sont à considérer avec précaution, dans la mesure où plus on remonte dans le temps et plus les effectifs de mères cadres sont faibles.

Lecture : en 2015, 40 % des fils des pères employés et ouvriers qualifiés ont connu une mobilité ascendante et 10 % une mobilité descendante.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête. Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Si la mobilité descendante des hommes a globalement progressé depuis 40 ans, elle a évolué différemment selon leur milieu social d'origine. Après un recul de 2 à 3 points entre 1977 et 1985 pour chacune des catégories socioprofessionnelles, son taux s'est stabilisé à seulement 10 % pour les fils d'employés et ouvriers qualifiés, tandis qu'il connaissait une augmentation conséquente pour ceux issus de professions intermédiaires et de cadres : en 2015, ils sont respectivement 34 % et 43 % à connaître un déclassement social, soit 5 et 6 points de plus qu'en 1977.

En définitive, les évolutions de la mobilité sociale des hommes au cours des quatre dernières décennies ont été d'autant plus favorables que leur père se situe bas dans l'échelle sociale. Les ascensions sociales des fils d'employés et ouvriers qualifiés sont 4 fois plus fréquentes que les déclassements en 2015, contre moins de 3 fois plus en 1977. À l'inverse, les déclassements pour les hommes issus de professions intermédiaires sont 1,3 fois plus fréquents que les ascensions, en 2015 comme en 1977.

Une évolution très positive de la mobilité des femmes quelle que soit leur origine sociale

Les femmes sont bien plus souvent en mobilité ascendante par rapport à leur mère en 2015 qu'en 1977, et ce quelle que soit leur origine sociale (*figure 4b*). Leur taux de mobilité a progressé de 16 points lorsque la mère relève des professions intermédiaires, de 22 points si cette dernière est employée ou ouvrière qualifiée et de 20 points si elle est non qualifiée. La mobilité ascendante des femmes comparées à leur père a crû également, mais dans une moindre mesure (de respectivement 14, 15 et 18 points) (*figure 4c*). Ainsi, les femmes ont toujours beaucoup plus de facilité à progresser socialement par rapport à leur mère que par rapport à leur père. C'est plus particulièrement le cas dans le bas de l'échelle sociale : en 2015, 45 % des femmes occupent une position plus élevée que leur mère employée ou ouvrière qualifiée contre 30 % lorsqu'il s'agit de leur père (respectivement 23 % et 15 % en 1977).

Parallèlement, quelle que soit l'origine sociale, les taux de mobilité descendante des femmes ont été en fort recul entre 1977 et 2015. Cette baisse s'observe que leur position sociale soit comparée à leur mère ou à leur père. Elle recule ainsi de 11 à 12 points pour les filles d'une mère ou d'un père relevant des professions intermédiaires et de 8 à 9 points pour celles issues d'un parent employé ou ouvrier qualifié. La hausse globale de la part des femmes en situation de déclassement au cours des 40 dernières années (*supra*) est donc uniquement liée à l'évolution au fil des générations des emplois qu'elles occupent, plus souvent salariés et aussi plus qualifiés, et donc plus exposés à des déclassements. Ces derniers sont en effet d'autant plus fréquents que l'origine sociale est élevée : en 2015, ils atteignent 61 % si le père est cadre contre 29 % s'il est employé ou ouvrier qualifié ; 53 % si la mère est cadre et 17 % si elle est employée ou ouvrière qualifiée.

Les forts déclassements sociaux sont de moins en moins rares pour les fils de cadres et de professions intermédiaires

Pour les hommes, les forts déclassements ont progressé depuis 40 ans, témoignant d'une certaine dégradation des **destinées sociales** dans le haut de l'échelle sociale. Les mouvements des fils de cadres vers les catégories d'employés et ouvriers qualifiés et non qualifiés ont ainsi progressé de 11 % en 1977 à 17 % en 2015, se substituant le plus souvent à de la mobilité non verticale vers des métiers d'indépendants. Les déclassements sociaux des fils de cadres vers les professions intermédiaires restent néanmoins plus fréquents et concernent une personne sur quatre en 2015 comme en 1977 (*figure 5a*).

Pour les fils d'un père profession intermédiaire, l'évolution des destinées s'avère plus contrastée. En 2015, ils sont un peu plus souvent cadres (27 %) qu'en 1977 (+ 4 points). Mais cette progression s'est accompagnée d'une hausse équivalente de leurs déclassements : en 2015, 26 % sont employés et ouvriers qualifiés (+ 4 points) et 8 % non qualifiés (+ 1 point).

Les fils d'employés et ouvriers qualifiés ont, quant à eux, connu une évolution un peu plus favorable de leurs destinées sociales : en 2015, 13 % d'entre eux sont devenus cadres (+ 4 points par rapport à 1977), 27 % professions intermédiaires (+ 2 points) et 10 % non qualifiés (- 2 points). Par rapport aux fils de professions intermédiaires, ils sont donc à peine plus souvent devenus non qualifiés et presque autant professions intermédiaires (31 % pour ces derniers) ; ils demeurent toutefois 2 fois moins fréquemment cadres.

Enfin, les mouvements des fils d'employés et ouvriers non qualifiés vers les professions intermédiaires et de cadres ont progressé de 5 points en 40 ans. Mais leurs ascensions sociales restent polarisées vers la catégorie la plus proche des employés et ouvriers qualifiés (plus de 40 %) et demeurent assez rares vers les professions de cadres (5 % en 1977 et 8 % en 2015).

5. Évolution des destinées sociales des salariés entre 1977 et 2015

a. Pour les hommes comparés à leur père

b. Pour les femmes comparées à leur mère (à leur père)

en %							en %						
Catégorie socioprofessionnelle du fils							Catégorie socioprofessionnelle de la fille						
		1	2	3	4	Ensemble			1	2	3	4	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle du père							Catégorie socioprofessionnelle de la mère (du père)						
1. Cadres et professions intellectuelles supérieures	1977	51	25	10	2	88	1. Cadres et professions intellectuelles supérieures	1977	40 (20)	23 (40)	15 (25)	19 (8)	96 (93)
	1985	57	24	8	2	91		1985	57 (28)	19 (37)	10 (24)	5 (6)	91 (94)
	1993	51	24	14	2	90		1993	39 (33)	30 (31)	26 (23)	0 (10)	94 (96)
	2003	52	24	13	4	93		2003	34 (33)	33 (37)	21 (19)	11 (8)	99 (97)
	2015	49	25	14	4	92		2015	42 (35)	32 (34)	12 (18)	10 (9)	95 (96)
2. Professions intermédiaires	1977	23	39	23	6	90	2. Professions intermédiaires	1977	13 (5)	39 (28)	31 (37)	9 (17)	92 (87)
	1985	30	33	22	5	89		1985	17 (10)	38 (32)	24 (34)	10 (17)	90 (93)
	1993	32	34	22	4	92		1993	30 (15)	35 (31)	23 (35)	9 (13)	97 (95)
	2003	32	33	23	5	93		2003	26 (16)	37 (33)	24 (33)	10 (15)	97 (97)
	2015	27	31	26	8	92		2015	29 (20)	38 (34)	19 (24)	10 (18)	96 (96)
3. Employés et ouvriers qualifiés	1977	9	25	46	12	91	3. Employés et ouvriers qualifiés	1977	3 (2)	20 (14)	43 (37)	25 (37)	91 (90)
	1985	12	25	43	10	90		1985	9 (3)	28 (17)	36 (38)	18 (34)	92 (92)
	1993	13	26	42	10	91		1993	10 (6)	28 (21)	38 (38)	20 (30)	96 (95)
	2003	14	26	43	10	94		2003	12 (6)	27 (20)	38 (39)	20 (31)	97 (96)
	2015	13	27	43	10	92		2015	15 (8)	30 (23)	33 (36)	17 (29)	95 (96)
4. Employés et ouvriers non qualifiés	1977	5	18	43	25	90	4. Employés et ouvriers non qualifiés	1977	1 (1)	9 (8)	34 (30)	47 (49)	92 (88)
	1985	6	20	45	17	89		1985	3 (2)	13 (8)	35 (33)	41 (46)	91 (89)
	1993	8	23	46	15	91		1993	4 (2)	17 (11)	37 (33)	35 (46)	93 (92)
	2003	9	20	47	17	93		2003	5 (3)	17 (14)	39 (38)	35 (40)	96 (96)
	2015	8	19	44	22	93		2015	8 (4)	22 (19)	34 (35)	31 (39)	95 (96)

Note : dans ces figures, n'apparaissent que les destinées sociales correspondant aux fils (filles) des pères (ou des mères) appartenant tous deux à une catégorie socioprofessionnelle de salariés. L'immobilité sociale apparaît surlignée en bleu dans le tableau. Pour plus de lisibilité, les chiffres ici présentés sont des arrondis sans décimale. Dans notre analyse, le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (somme, différence) fait intervenir leurs valeurs réelles. Il peut donc être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Lecture : en 2015, 92 % des fils de pères cadres sont affiliés à une catégorie socioprofessionnelle de salariés (les 8 % restants se répartissent donc entre agriculteurs, artisans et commerçants).

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Les destinées sociales des femmes salariées se rapprochent nettement de celles des hommes

Pour les femmes comparées à leur mère, les destinées sociales ont évolué très favorablement dans le bas de l'échelle sociale depuis 40 ans. Lorsque la mère est employée ou ouvrière non qualifiée, la proportion de femmes devenues cadres ou professions intermédiaires est ainsi passée de 11 % en 1977 à 30 % en 2015 ; lorsqu'elle est qualifiée de 23 % à 45 % (figure 5b).

L'évolution des destinées sociales a aussi été très favorable pour les filles de mères relevant des professions intermédiaires. En 2015, 29 % d'entre elles sont cadres (+ 16 points par rapport à 1977), autant que celles qui ont connu un déclassement (- 11 points). Elles occupent maintenant des positions sociales plus favorables que celles de leurs homologues masculins.

L'évolution des destinées sociales des filles de mères cadres est plus nuancée : si les forts déclassements en tant qu'employées et ouvrières non qualifiées comme qualifiées ont baissé (- 9 et - 3 points), c'est en grande partie au profit des positions de professions intermédiaires (32 % en 2015, contre 23 % en 1977) et non de cadres. L'écart avec leurs homologues masculins s'est réduit, mais leurs perspectives socioprofessionnelles demeurent globalement moins favorables en 2015.

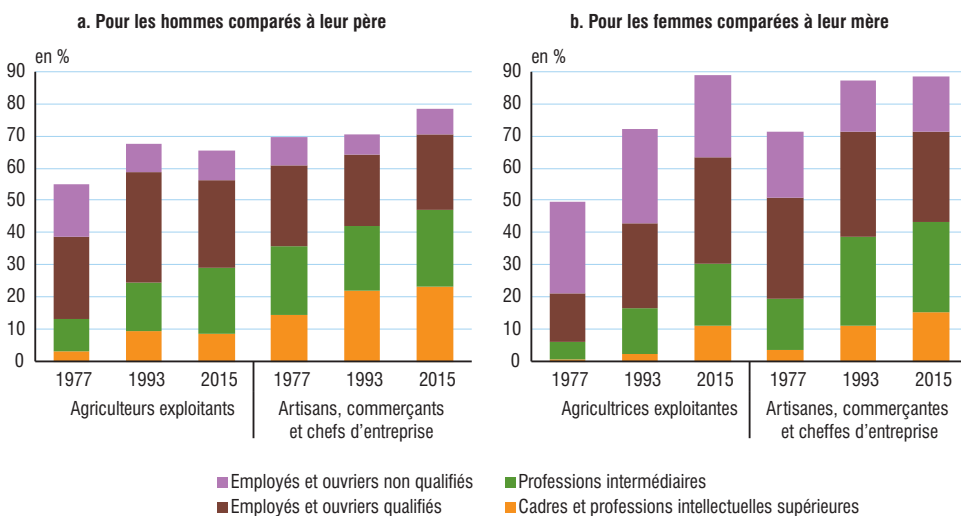
Toutes les destinées sociales intergénérationnelles des femmes salariées comparées à leur mère salariée se sont donc rapprochées de celles observées pour les hommes, alors qu'elles étaient nettement moins favorables en 1977. De même, lorsqu'elles sont comparées à leur père, les destinées sociales des femmes ont connu des évolutions très similaires à celles observées par rapport à leur mère. Pour autant, elles restent encore bien moins favorables que celles de leurs homologues masculins. La transmission intergénérationnelle des inégalités sociales de genre s'est donc réduite au cours des 40 dernières années, mais demeure très importante.

Les destinées sociales des enfants d'indépendants se sont améliorées, mais restent moins favorables pour les femmes

Entre 1977 et 2015, l'entrée massive dans le salariat des femmes et des hommes issus des milieux de travailleurs indépendants se caractérise par un accès à des positions sociales de plus en plus élevées (figure 6a).

En 1977, les 55 % de fils d'agriculteurs devenus salariés étaient très majoritairement employés ou ouvriers, qualifiés (25 %) ou non qualifiés (17 %). Au fil du temps, ils sont plus nombreux à devenir salariés (65 % en 2015) et ont davantage rejoint les professions intermédiaires (20 %) et, bien que de façon encore limitée, les cadres (8 %). Ces situations se sont pour partie substituées à l'immobilité sociale, mais également aux positions salariées les moins valorisées. Pour les fils d'artisans et commerçants, l'évolution s'est produite dans les années 1980 et focalisée sur les positions sociales les plus élevées : 23 % sont cadres en 2015, contre 14 % en 1977, soit une proportion à présent identique à celles des professions intermédiaires ainsi que des employés et ouvriers qualifiés. Devenus salariés, les fils d'artisans et commerçants occupent donc toujours des positions sociales plus élevées que celles des fils d'agriculteurs.

6. Évolution des destinées sociales des filles et fils d'indépendants vers les catégories salariées entre 1977 et 2015



Lecture : en 2015, 23 % des fils de pères artisans et commerçants sont devenus cadres.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1993 et 2014-2015.

Les filles de mères ou de pères indépendants ont également connu une nette amélioration au fil du temps des positions sociales qu'elles occupent en tant que salariées (*figure 6b*). Leur mobilité demeure toutefois moins favorable que celle des hommes. La part des filles d'agricultrices devenues professions intermédiaires ou cadres a été multipliée par 5, passant de 6 % en 1977 à 30 % en 2015. Mais elles sont encore 2 fois plus souvent employées et ouvrières en 2015 (59 %), même si les employées et ouvrières qualifiées représentent plus de la moitié de ces dernières contre seulement un tiers en 1977. Il en va de même pour les filles de mères artisanes et commerçantes : en 2015, 28 % sont devenues professions intermédiaires et 15 % cadres (contre respectivement 16 % et 4 % en 1977), mais encore 45 % sont employées et ouvrières.

Les inégalités sociales d'accès aux professions de cadres sont encore très élevées

Comment l'évolution depuis 40 ans des destinées sociales s'est-elle traduite en termes de **fluidité sociale**, c'est-à-dire de chances relatives d'accéder aux différentes catégories socio-professionnelles selon son origine sociale ?

À l'exception des agriculteurs exploitants difficilement analysables², la fluidité sociale a fortement progressé entre tous les groupes sociaux, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Toutefois, la réduction de ces inégalités sociales s'est principalement déroulée entre la fin des années 1970 et le début des années 1990 ; elles tendent à stagner depuis. Les inégalités sociales sont encore fortes en 2015, ce qui confirme que les frontières entre les groupes sociaux demeurent relativement étanches [Peugny, 2013].

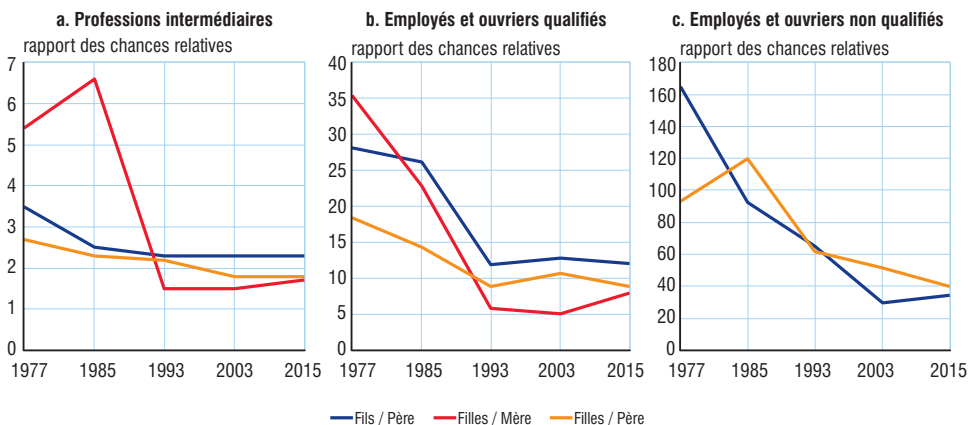
En 1977, les chances d'être cadres plutôt que professions intermédiaires étaient 3,5 fois plus élevées pour les fils de pères cadres que pour les fils de pères professions intermédiaires. Ce rapport des chances relatives a diminué jusqu'en 1993 et s'est stabilisé depuis, à hauteur de 2,3 (*figure 7a*). Ces inégalités sociales d'accès à la catégorie cadre étaient nettement plus importantes pour les femmes en 1977. Elles se sont fortement réduites depuis jusqu'à devenir légèrement moindres que pour les hommes. En 2015, les chances d'être cadres plutôt que professions intermédiaires sont 1,7 fois plus élevées pour les filles de mères cadres que pour les filles de mères professions intermédiaires (1,8 fois plus relativement à leur père), contre 5,4 fois supérieures en 1977.

La fluidité sociale entre les cadres et les employés et ouvriers, aussi bien qualifiés que non qualifiés, a davantage progressé encore entre 1977 et 1993, mais tend aussi à se stabiliser depuis. En 1977, les chances d'être cadres plutôt qu'employés et ouvriers qualifiés étaient 28 fois plus élevées pour les fils de pères cadres que pour les fils de pères employés et ouvriers qualifiés ; pour les femmes comparées à leur mère, elles étaient 35 fois plus élevées (*figure 7b*). En 2015, ce rapport des chances relatives est tombé à 12 pour les hommes et même 8 pour les femmes (9 comparées à leur père). Ces inégalités sociales restent cependant très marquées.

Les inégalités des chances sont encore plus fortes entre les enfants de cadres et ceux d'employés et ouvriers non qualifiés, même si la fluidité sociale a aussi progressé depuis 40 ans (*figure 7c*). Les mouvements de très forts déclassements pour les premiers et de très fortes ascensions pour les seconds restent très marginaux : en 2015, les fils (filles) de pères cadres sont 35 fois (40 fois) plus souvent cadres qu'employés et ouvriers non qualifiés, par rapport aux enfants de ces derniers. Ces inégalités sociales sont toutefois 2 fois moins importantes lorsque les femmes sont comparées à leur mère, avec un rapport des chances relatives qui s'élève à présent à 17.

2. La chute de leur effectif depuis 1977, accompagnée d'un autorecrutement encore très prédominant, rend les résultats fragiles et ne permet pas de se prononcer sur les fluidités sociales entre cette catégorie socioprofessionnelle et chacune des autres.

7. Évolution de la fluidité sociale entre les cadres et les autres catégories de salariés entre 1977 et 2015



Note : la courbe relative à la fluidité sociale entre les filles de mères cadres et les filles de mères employées et ouvrières non qualifiées n'est pas présentée en raison d'une rupture de série : en 1993, l'échantillon présente un effectif nul de femmes employées et ouvrières non qualifiées dont les mères sont cadres, le rapport des chances relatives correspondant ne peut donc être estimé.

Lecture : en 1977, les chances d'être cadres plutôt que professions intermédiaires étaient 3,5 fois plus fortes pour les fils de pères cadres que de pères professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Les chances relatives de devenir artisans et commerçants sont de plus en plus similaires entre les différentes catégories de salariés

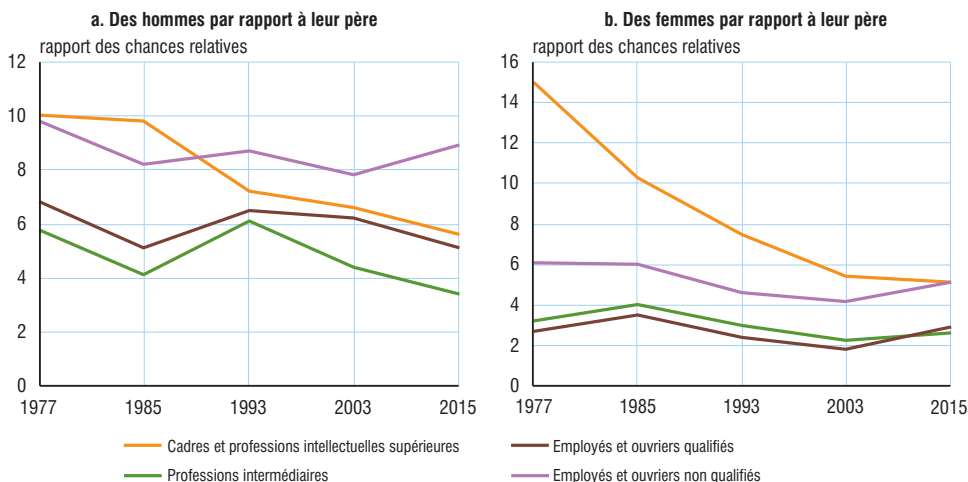
La fluidité sociale entre les artisans et commerçants et chacune des catégories de salariés était déjà relativement forte en 1977, pour les femmes comme pour les hommes. Elle a néanmoins progressé au cours des 40 dernières années, bien que de manière modérée (figures 8a et 8b). Elle reste plus forte avec le milieu de l'échelle sociale des salariés (professions intermédiaires, employés et ouvriers qualifiés), même si celle avec les cadres s'est beaucoup rapprochée.

Ainsi, en 2015, les chances d'être artisans et commerçants plutôt que professions intermédiaires ne sont « que » 3 fois plus élevées pour les filles et les fils de pères ou de mères³ artisans et commerçants que pour ceux issus de professions intermédiaires. Ce rapport est donc à présent similaire pour les hommes et pour les femmes, alors qu'il s'élevait à 6 pour eux contre 3 pour elles en 1977. Avec un rapport des chances relatives de 3, la fluidité sociale est du même ordre entre les filles d'artisans et commerçants et celles de pères employés et ouvriers qualifiés (3 aussi en 1977). Elle est cependant un peu moindre pour leurs homologues masculins, avec un rapport des chances relatives s'élevant à 5 en 2015 (contre 7 en 1977).

Entre les artisans et commerçants et les cadres, la fluidité sociale a davantage progressé en 40 ans : en 2015, les chances d'être artisans et commerçants plutôt que cadres sont 5 fois plus élevées pour les filles et 6 fois plus élevées pour les fils de pères artisans et commerçants que pour celles et ceux de pères cadres (contre respectivement 15 fois et 10 fois plus en 1977). En revanche, à l'autre extrémité de l'échelle sociale, la fluidité sociale a peu évolué en 40 ans et demeure plus limitée pour les hommes que pour les femmes : en 2015, les chances d'être artisans

3. Les résultats sur la fluidité sociale des femmes entre artisanes et commerçantes et chacune des catégories de salariées sont très proches qu'ils soient en comparaison des mères ou des pères. Le choix a été fait de présenter ici les résultats par rapport aux pères, en raison d'une plus grande robustesse statistique des indicateurs d'égalité des chances, en particulier entre 1977 et 1985.

8. Évolution de la fluidité sociale entre les artisans et commerçants et les catégories de salariés entre 1977 et 2015



Note : pour les femmes, les résultats sont très similaires si elles sont comparées à leurs pères ou à leurs mères, mais ils sont moins robustes statistiquement par rapport aux mères en raison de faibles effectifs, en particulier en début de période.

Lecture : en 1977, les chances d'être artisans et commerçants plutôt que cadres étaient 10 fois plus élevées pour les fils de pères artisans et commerçants que pour les fils de pères cadres.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

et commerçants plutôt qu'employés et ouvriers non qualifiés sont ainsi 9 fois plus élevées pour les fils de pères artisans et commerçants que pour les fils d'employés et ouvriers non qualifiés contre 5 fois plus entre les filles issues de ces milieux sociaux (respectivement 10 et 6 fois plus en 1977).

De moins en moins d'indépendants sont issus de ce milieu social

Complémentaire à l'analyse des destinées sociales des femmes et des hommes, celle des **recrutements sociaux** permet de s'intéresser aux origines sociales respectives des femmes et des hommes qui appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle donnée.

Sur les 40 dernières années, les indépendants, femmes comme hommes, sont de moins en moins souvent issus de ce milieu social. Resté globalement stable de la fin des années 1970 au début des années 2000, l'**autorecrutement** des agriculteurs exploitants s'est ensuite réduit, mais se maintient à un niveau élevé : en 2015, 81 % des agriculteurs sont fils d'agriculteurs, contre 90 % en 1977 (figure 9a). Les hommes agriculteurs exploitants ont un peu plus fréquemment qu'il y a 40 ans un père salarié, relevant des professions intermédiaires ou des employés et ouvriers qualifiés.

Cette baisse de l'autorecrutement est beaucoup plus marquée parmi les agricultrices exploitantes : en 2015, 51 % d'entre elles ont une mère qui exerçait cette profession, soit presque 2 fois moins souvent qu'en 1977 (92 %) (figure 9b). Depuis 40 ans, de plus en plus d'agricultrices exploitantes ont un père ou une mère relevant des catégories socioprofessionnelles salariées.

Dans des proportions moindres, les artisans et commerçants, femmes comme hommes, ont de plus en plus fréquemment des parents salariés depuis la fin des années 1970. Par exemple, en 2015, parmi les hommes artisans et commerçants, 30 % ont un père relevant de cette catégorie socioprofessionnelle (- 10 points par rapport à 1977), 12 % ont un père cadre (+ 8 points) et 28 % un père employé ou ouvrier qualifié (+ 11 points).

9. Évolution des origines sociales des femmes et des hommes indépendants entre 1977 et 2015

a. Pour les hommes comparés à leur père

en %

	Catégorie socioprofessionnelle du père						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants							
1977	90	3	1	0	2	4	100
1993	85	5	1	1	3	4	100
2015	81	4	1	4	7	3	100
Artisans, commerçants ou chefs d'entreprise							
1977	18	40	4	6	17	14	100
1993	11	35	7	8	27	12	100
2015	7	30	12	14	28	9	100

b. Pour les femmes comparées à leur mère (leur père)

en %

	Catégorie socioprofessionnelle de la mère (du père)						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agricultrices exploitantes							
1977	92 (82)	3 (4)	0 (1)	0 (1)	1 (4)	5 (8)	100 (100)
1993	82 (76)	4 (7)	0 (0)	2 (4)	2 (6)	10 (8)	100 (100)
2015	51 (52)	9 (7)	1 (6)	1 (10)	14 (19)	24 (6)	100 (100)
Artisanes, commerçantes ou cheffes d'entreprise							
1977	27 (19)	42 (31)	0 (2)	3 (9)	11 (23)	17 (15)	100 (100)
1993	23 (19)	23 (23)	2 (5)	3 (8)	14 (27)	35 (18)	100 (100)
2015	5 (6)	20 (26)	5 (12)	12 (14)	28 (32)	30 (10)	100 (100)

Note : l'autorecrutement des femmes et des hommes indépendants apparaît surligné en bleu dans les tableaux.

Lecture : en 2015, parmi les hommes artisans ou commerçants, 7 % ont un père agriculteur exploitant (18 % en 1977). En 2015, 51 % des agricultrices exploitantes ont une mère agricultrice exploitante (92 % en 1977).

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

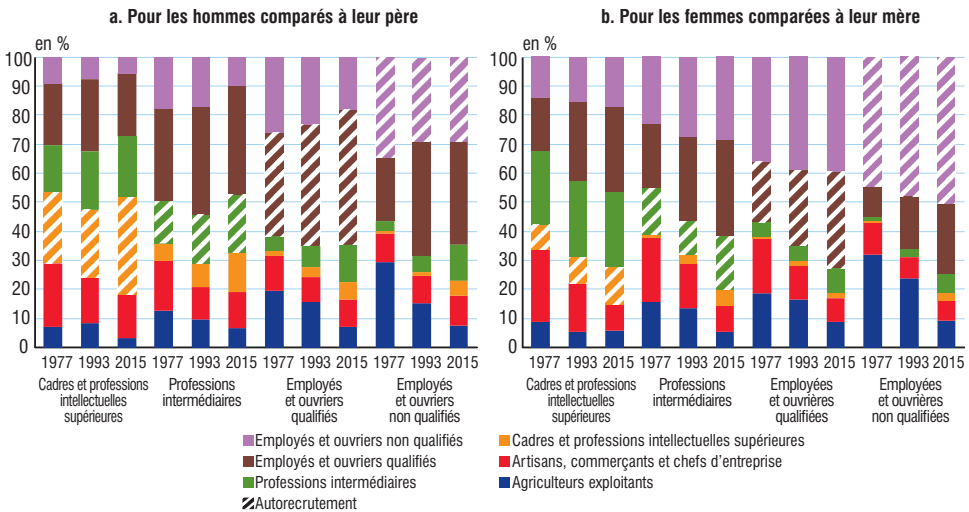
Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1993 et 2014-2015.

Des origines sociales qui restent diversifiées pour les hommes salariés les plus qualifiés

Après 25 ans de stabilité, l'autorecrutement des cadres a progressé à partir des années 2000 : en 2015, un tiers des hommes cadres sont fils de cadres, contre un quart de 1977 à 2003 (figure 10a). Malgré cette hausse, les hommes exerçant cette profession ont des origines sociales qui restent très diversifiées, les emplois de cadres s'étant fortement développés depuis la fin des années 1970 [Dupays, 2006 ; Vallet, 2014]. Ainsi, en 2015, 15 % des cadres sont fils d'artisans et commerçants (22 % en 1977), 21 % ont un père relevant des professions intermédiaires (16 %) et 22 % un père employé ou ouvrier qualifié (21 %). Les origines sociales des hommes exerçant une profession intermédiaire restent également assez diversifiées : en 2015, seuls 20 % d'entre eux sont issus du même milieu social, une proportion qui a faiblement augmenté en 40 ans (15 % en 1977).

Déjà forte à la fin des années 1970, la proportion d'employés et d'ouvriers qualifiés originaires de ce milieu social a progressé de manière continue durant les quatre dernières

10. Évolution des origines sociales des femmes et des hommes salariés entre 1977 et 2015



Lecture : en 2015, parmi les hommes cadres, 15 % ont un père artisan ou commerçant (22 % en 1977).

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1993 et 2014-2015.

décennies, passant de 36 % en 1977 à 47 % en 2015. Au contraire, en bas de l'échelle sociale, l'autorecrutement s'est réduit, en particulier dans les années 1970-1980 : 29 % des employés et ouvriers non qualifiés ont un père relevant de cette catégorie socioprofessionnelle en 2015, contre 35 % en 1977.

Depuis 40 ans, environ une employée ou ouvrière non qualifiée sur deux a une mère exerçant la même profession

Au cours des quatre dernières décennies, l'autorecrutement des salariées les plus qualifiées est resté très faible : seules 13 % des femmes cadres ont une mère cadre en 2015, contre 9 % en 1977 (figure 10b). De même, depuis 40 ans, au moins 80 % des femmes exerçant une profession intermédiaire sont originaires d'un autre milieu social. Comme pour les hommes, les origines sociales des salariées les plus qualifiées demeurent donc très diversifiées depuis la fin des années 1970.

En 40 ans, l'autorecrutement des employées et ouvrières qualifiées a progressé de manière continue : en 2015, une employée ou ouvrière qualifiée sur trois est issue du même milieu social, contre une sur cinq en 1977. Comme pour toutes les salariées, la proportion d'employées et ouvrières qualifiées ayant une mère indépendante s'est réduite de plus de moitié depuis 1977 ; cette forte baisse est le reflet du déclin du nombre de non-salariées parmi les mères en emploi ou l'ayant été depuis la fin des années 1970.

Enfin, durant 40 ans, la proportion d'employées et d'ouvrières non qualifiées originaires du même milieu social s'est maintenue à un niveau élevé. En effet, c'est le cas de la moitié (51 %) d'entre elles en 2015 (45 % en 1977). En bas de l'échelle sociale, l'autorecrutement reste donc toujours bien plus fort pour les femmes que pour les hommes. ■

Définitions

L'**autorecrutement** désigne les situations où les personnes relevant d'une catégorie socioprofessionnelle donnée ont leur parent qui y appartient également.

Les **destinées sociales** correspondent aux catégories socioprofessionnelles des individus dont le parent relève d'un groupe social donné, autrement dit, à ce qu'ils sont devenus socialement selon leur origine sociale.

La **fluidité sociale** mesure, par un rapport des chances relatives, l'égalité des chances d'accéder à une catégorie socioprofessionnelle plutôt qu'à une autre pour les personnes issues de ces milieux sociaux. Plus il est proche de 1 et plus origines et destinées sociales sont indépendantes l'une de l'autre, et donc plus il y a égalité des chances.

L'**immobilité sociale** correspond aux situations où l'individu appartient au même groupe social que le parent auquel il est comparé. Elle est souvent qualifiée de « reproduction sociale ».

La **mobilité ascendante**, ou ascension sociale, correspond aux situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est considérée supérieure, ou socialement plus valorisée, à celle du parent auquel il est comparé.

La **mobilité descendante**, ou déclassement social, correspond aux situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est considérée inférieure, ou socialement moins valorisée, à celle du parent auquel il est comparé.

La **mobilité non verticale** correspond aux situations de mobilité sociale entre catégories socioprofessionnelles difficilement hiérarchisables.

La **mobilité sociale** désigne les situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est différente de celle du parent auquel il est comparé.

La **mobilité verticale** correspond aux cas où l'individu et le parent auquel il est comparé relèvent de catégories de salariés distinctes et hiérarchisées.

Les **recrutements sociaux** indiquent les origines sociales des personnes appartenant à une catégorie socioprofessionnelle donnée, autrement dit, d'où elles viennent socialement.

Pour en savoir plus

Amossé T., Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et Statistique* n° 393-394, Insee, 2006.

Collet M., Pénicaud É., « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee Première* n° 1739, février 2019.

Dupays S., « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », in *Données sociales*, coll. « Insee Références », édition 2006.

Goldthorpe J.H., "Women and class analysis: in defence of the conventional view", in *Sociology*, n° 17(4), 1983.

Marchand O., « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.

Merllié D., « La mobilité sociale », in Chauvel L., Lambert A., Merllié D., Milewski F., *Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales II*, La Découverte, coll. « Repères », 2019.

Peugny C., *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Seuil, coll. « La république des idées », 2013.

Pollet P., « De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole », in *Trente ans de vie économique et sociale*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Razafindranovona T., « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee Première* n° 1659, juillet 2017.

Thélot C., *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Dunod, coll. « L'œil économique », 1982.

Vallet L.-A., « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », in *Idées économiques et sociales* n° 175(1), 2014.
